

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1891 rév. 1**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que / *The French Committee for Accreditation certifies that :*

**EY & Associés
1-2-PARIS LA DEFENSE 1
1 PL DES SAISONS
92400 COURBEVOIE
SIREN : 817723687**

satisfait aux exigences de la norme / *fulfils the requirements of the standard* : **NF EN ISO/IEC 17029:2019**
et aux règles d'application du Cofrac / *and Cofrac rules of application*
en tant qu'organisme de validation/vérification / *As an validation/verification body*
pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

DONNÉES ET DÉCLARATIONS / DATA AND CLAIMS

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-1891 rév. 1

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

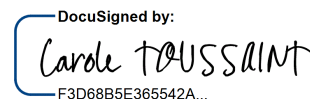
Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **11/04/2024**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **30/09/2028**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Directrice de la Section
Section Director,

DocuSigned by:

F3D68B5E365542A...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1891 / *This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1891.*

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*



Section Inspection

ANNEXE TECHNIQUE**N° 3-1891 rév. 1**

Organisme d'inspection accrédité :

EY & Associés**1-2-PARIS LA DEFENSE 1
1 PL DES SAISONS
92400 COURBEVOIE****PORTEE D'ACCREDITATION**Accréditation(s) en vigueur :**19 - DONNÉES ET DÉCLARATIONS / 19.1 - Responsabilité Sociétale des Entreprises - RSE /****19.1.1 - Vérifications, par un organisme tiers indépendant (OTI), de déclarations portant sur des informations sociales, environnementales et sociétales #**

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
19.1.1a	Vérification de la déclaration de performance extra-financière insérée dans le rapport de gestion	Code de commerce (articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105, A225-1 à A225-4) Programme de vérification (DPEF) développé par l'organisme

19 - DONNÉES ET DÉCLARATIONS / 19.2 - Environnement - Emissions Gaz à effet de Serre (GES) /**19.2.1 - Vérification des déclarations des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre #**

Code	Phase, type et objet des vérifications	Normes ou documents sectoriels	Référentiels
19.2.1a	Groupe d'activités 1a <i>Combustion de combustibles dans des installations utilisant exclusivement des combustibles marchands ordinaires au sens du règlement d'exécution (UE) 2018/2066 ou dans des installations de catégorie A ou B utilisant du gaz naturel.</i>	NF EN ISO 14065 : 2021 Règlement d'exécution (UE) 2018/2067	Code de l'environnement (articles L.229-6, L.229-14) Directive 2003/87/CE modifiée établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la communauté Règlement d'exécution (UE) 2018/2066 relatif à la surveillance et à la déclaration des émissions de gaz à effet de serre au titre de la directive 2003/87/CE Arrêté du 21 décembre 2020 sur les modalités de mise en œuvre des obligations particulières de surveillance, de déclaration et de contrôle des émissions et des niveaux d'activité auxquelles sont soumises les installations soumises au système d'échange de quotas de gaz à effet de serre
19.2.1b	Groupe d'activités 1b <i>Combustion de combustibles dans des installations, sans restrictions</i>	NF EN ISO 14065 : 2021 Règlement d'exécution (UE) 2018/2067	Code de l'environnement (articles L.229-6, L.229-14) Directive 2003/87/CE modifiée établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la communauté Règlement d'exécution (UE) 2018/2066 relatif à la surveillance et à la déclaration des émissions de gaz à effet de serre au titre de la directive 2003/87/CE Arrêté du 21 décembre 2020 sur les modalités de mise en œuvre des obligations particulières de surveillance, de déclaration et de contrôle des émissions et des niveaux d'activité auxquelles sont soumises les installations soumises au système d'échange de quotas de gaz à effet de serre
19.2.1c	Groupe d'activités 2 <i>Raffinage de pétrole</i>	NF EN ISO 14065 : 2021 Règlement d'exécution (UE) 2018/2067	Code de l'environnement (articles L.229-6, L.229-14) Directive 2003/87/CE modifiée établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la communauté Règlement d'exécution (UE) 2018/2066 relatif à la surveillance et à la déclaration des émissions de gaz à effet de serre au titre de la directive 2003/87/CE Arrêté du 21 décembre 2020 sur les modalités de mise en œuvre des obligations particulières de surveillance, de déclaration et de contrôle des émissions et des niveaux d'activité auxquelles sont soumises les installations soumises au système d'échange de quotas de gaz à effet de serre

19 - DONNÉES ET DÉCLARATIONS / 19.2 - Environnement - Emissions Gaz à effet de Serre (GES) /**19.2.1 - Vérification des déclarations des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre #**

Code	Phase, type et objet des vérifications	Normes ou documents sectoriels	Référentiels
19.2.1i	Groupe d'activités 8 <i>Production de noir de carbone - Production d'ammoniac - Production de produits chimiques organiques en vrac par craquage, reformage, oxydation partielle ou totale, ou par d'autres procédés similaires - Production d'hydrogène (H2) et de gaz de synthèse par reformage ou oxydation partielle - Production de soude (Na2CO3) et de bicarbonate de sodium (NaHCO3)</i>	NF EN ISO 14065 : 2021 Règlement d'exécution (UE) 2018/2067	Code de l'environnement (articles L.229-6, L.229-14) Directive 2003/87/CE modifiée établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la communauté Règlement d'exécution (UE) 2018/2066 relatif à la surveillance et à la déclaration des émissions de gaz à effet de serre au titre de la directive 2003/87/CE Arrêté du 21 décembre 2020 sur les modalités de mise en œuvre des obligations particulières de surveillance, de déclaration et de contrôle des émissions et des niveaux d'activité auxquelles sont soumises les installations soumises au système d'échange de quotas de gaz à effet de serre
19.2.1j	Groupe d'activités 9 <i>Production d'acide nitrique (émissions de CO2 et de N2O) - Production d'acide adipique (émissions de CO2 et de N2O) - Production de glyoxal et d'acide glyoxylique (émissions de CO2 et de N2O)</i>	NF EN ISO 14065 : 2021 Règlement d'exécution (UE) 2018/2067	Code de l'environnement (articles L.229-6, L.229-14) Directive 2003/87/CE modifiée établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la communauté Règlement d'exécution (UE) 2018/2066 relatif à la surveillance et à la déclaration des émissions de gaz à effet de serre au titre de la directive 2003/87/CE Arrêté du 21 décembre 2020 sur les modalités de mise en œuvre des obligations particulières de surveillance, de déclaration et de contrôle des émissions et des niveaux d'activité auxquelles sont soumises les installations soumises au système d'échange de quotas de gaz à effet de serre
19.2.1m	Groupe d'activités 12 <i>Activités aériennes (émissions et tonnes-kilomètres)</i>	NF EN ISO 14065 : 2021 Règlement d'exécution (UE) 2018/2067	Code de l'environnement (articles L.229-6, L.229-14) Directive 2003/87/CE modifiée établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la communauté Règlement d'exécution (UE) 2018/2066 relatif à la surveillance et à la déclaration des émissions de gaz à effet de serre au titre de la directive 2003/87/CE Arrêté du 21 décembre 2020 sur les modalités de mise en œuvre des obligations particulières de surveillance, de déclaration et de contrôle des émissions et des niveaux d'activité auxquelles sont soumises les installations soumises au système d'échange de quotas de gaz à effet de serre

19 - DONNÉES ET DÉCLARATIONS / 19.2 - Environnement - Emissions Gaz à effet de Serre (GES) /**19.2.1 - Vérification des déclarations des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre #**

Code	Phase, type et objet des vérifications	Normes ou documents sectoriels	Référentiels
19.2.1n	Groupe d'activités 98 <i>Autres activités incluses conformément à l'article 10 bis de la directive 2003/87/CE</i>	NF EN ISO 14065 : 2021 Règlement d'exécution (UE) 2018/2067	Code de l'environnement (articles L.229-6, L.229-14) Règlement délégué (UE) 2019/331 définissant des règles transitoires pour l'ensemble de l'Union concernant l'allocation harmonisée de quotas d'émission à titre gratuit conformément à l'article 10bis de la directive 2003/87/CE Directive 2003/87/CE modifiée établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la communauté Règlement d'exécution (UE) 2019/1842 portant modalités d'application de la directive 2003/87/CE en ce qui concerne des modalités supplémentaires pour les adaptations de l'allocation de quotas d'émission à titre gratuit liées aux variations du niveau d'activité Arrêté du 21 décembre 2020 sur les modalités de mise en œuvre des obligations particulières de surveillance, de déclaration et de contrôle des émissions et des niveaux d'activité auxquelles sont soumises les installations soumises au système d'échange de quotas de gaz à effet de serre

19 - DONNÉES ET DÉCLARATIONS / 19.2 - Environnement - Emissions Gaz à effet de Serre (GES) /**19.2.3 - Vérification des déclarations portant sur les émissions de gaz à effet de serre ou leur compensation dans le secteur du transport aérien**

Code	Phase, type et objet des vérifications	Normes ou documents sectoriels	Référentiels
19.2.3a	Vérifications des déclarations d'émission CO2	NF EN ISO 14065 : 2021 Manuel technique environnemental CORSIA volume IV	Programme de compensation et de réduction des émissions de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) Annexe 16 à la Convention relative à l'aviation civile internationale - Protection de l'environnement - Volume IV - Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation civile internationale (première édition, octobre 2018)

Section Inspection

Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à EY & Associés

IMPLANTATIONS	ADRESSE
Agence de Paris	1-2-PARIS LA DEFENSE 1 1 PL DES SAISONS 92400 COURBEVOIE

L'organisme vérificateur exerce des vérifications dans les Etats Membres suivants / *the verification body carries out verifications in the following Member States :*

- France/France
- Pays-bas/Netherlands

Date de prise d'effet : **11/04/2024**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1891.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr